



By Revenu Pierre

Studéa Perpignan Perpignan (66)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 5981A

COORDONNÉES		DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Résidence	Studéa Perpignan 6 RUE ALAIN LESAGE 66000, Perpignan	Total HT	50 000 €
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr	Dont prix meubles anciens HT	600 €
Cabinet de Syndic	NEXITY 1 Place de la Libération 73 00, Chambéry 04.79.62.89.90 mcerisier@nexity.fr	Dont prix honoraires HT	5 000 €
Notaire programme	VAL D' ALZETTE NOTAIRES 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	Montant TVA	1 000 €
Référence cadastrale	Section BH - n°557	Total TTC	51 000 €
		Frais Notaire	5 000 €
		Total acte en mains	56 000 €
		Rentabilité brute HT / HT	5.35 %
		Numéro copropriété	106
		Numéro d'exploitation	322
		Type de lot	T1
		Surface	19,03 m ² Carrez
		Niveau / étage	3
		Balcon	Non
		Parking	Non
		Classe énergie	A

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	303 €	Durée et début du bail	10 ans ferme (30/08/2016 - 29/08/2026)
Fonds de travaux (annuel)	36 €	Loyer annuel HT	2 676 €
Taxe foncière (2024)	310 €	Mode d'indexation	Annuelle - 85% IRL plafonnée à 2%
Dont TOM remboursée	0 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		COMMENTAIRE	
Date de la dernière AG	27/03/2025	Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	Classement de résidence de tourisme	non
Année de construction	2016	COMMENTAIRE	
DAT et livraison	30/08/2016	Lot en sortie de Censi-Bouvard actabilité au 01/09/2025.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 08/01/2026 à 14:14